

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Joëlle GUERIN, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Mélanie COUSIN, Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 8

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE, Nelly BOUVERET (pouvoir à Françoise CLEMENT) Thierry CLAIRET, Béatrice ROUX, Franck D'ELIA (pouvoir à Frédéric GOULIER), Emilie BONIN, David COLLUS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Mélanie COUSIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en l'honneur de Monsieur Nelson Mandela, cet homme qui représente le symbole de la lutte contre la ségrégation raciale incarnée par les lois de l'apartheid.

Ensuite, il indique qu'un point est ajouté à l'ordre du jour (travaux en régie) ainsi qu'une question émanant de Monsieur Ardouin.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2013

Sans observations.

- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE

2°) Décision modificative n°2 de 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (unanimité) la Décision Modificative n° 2 du budget général suivante :

Il s'agit de prévoir des crédits en dépenses et recettes d'ordre au chapitre 041 afin de modifier des imputations comptables antérieures à 2013 (articles 2121 et 2158).

En effet, il est important de procéder à cette régularisation car les imputations initiales engendraient l'obligation d'amortir les immobilisations alors qu'il s'agissait de biens non amortissables en M14.

D/R	Fonction	Nature	Opération	Libellé	Montant
R	824	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	179 353,97
R	020	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	6 252 177,98
R	020	2121		PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	348,15
R	211	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 030,77
R	90	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	793,63
R	311	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 140,54
R	520	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	529,09
R	213	2158	106	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	8 491,54
R	64	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	4 962,02
R	823	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	42 270,42

R	823	2121		PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	25 580,97
R	026	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	32 733,63
R	026	2121		PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 069,41
R	412	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	61 387,58
R	60	2158	104	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	10 863,80
R	414	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 399,32
R	30	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	29 539,93
R	422	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 691,74
R	212	2121	114	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 455,52
					6 683 820,01
D	824	2151		RESEAUX DE VOIRIE	179 353,97
D	020	2151		RESEAUX DE VOIRIE	4 597,01
D	020	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	166 953,13
D	020	21534		RESEAUX D'ELECTRIFICATION	1 078,67
D	020	21538		AUTRES RESEAUX	6 065 189,04
D	311	21534		RESEAUX D'ELECTRIFICATION	765,44
D	311	2151		RESEAUX DE VOIRIE	4 375,10
D	520	2151		RESEAUX DE VOIRIE	529,09
D	213	2128	106	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	8 491,54
D	64	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	4 962,02
D	823	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	67 851,39
D	026	21316		EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	37 803,04
D	412	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	61 387,58
D	60	2128	104	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10 387,56
D	60	2151	104	RESEAUX DE VOIRIE	476,24
D	414	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 399,32
D	30	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	29 539,93
D	422	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 691,74
D	212	2128	114	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	2 455,52
D	211	2128		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 030,77
D	90	2151		RESEAUX DE VOIRIE	793,63
	020	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 708,28
					6 683 820,01

3°) Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Conformément à l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DELATTE, Maire, propose de débattre des orientations générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif 2014.

M. DELATTE rappelle que c'est dans un contexte économique difficile que se prépare le budget, en raison du poids des charges imposées par l'Etat (mise en place des rythmes scolaires, augmentation des charges de la caisse de retraite CNRACL) et par la réduction des recettes avec un désengagement de l'Etat (diminution de la dotation

globale de fonctionnement, du tassement de la prestation de la CAF), l'essoufflement des droits de mutation et des redevances d'occupation du domaine public, Malgré ces difficultés, l'équipe municipale reste sereine car il existe une vraie dynamique des bases avec notamment la création du parc de l'est dijonnais mais aussi grâce à une maîtrise des dépenses et des recettes exceptionnelles (vente du terrain de l'ALSH rue de Mirande, extension de la ZAE Bois Guillaume) et aussi grâce à l'épargne nette de la commune.

M. le Maire évoque les grands programmes envisagés en 2014, tant au niveau sportif, avec la création d'un terrain synthétique, qu'au niveau de la voirie et de l'accessibilité avec des travaux pour améliorer l'accès au sein de l'hôtel de ville.

Ensuite, Mme LIEVREMONT présente les points suivants :

1 – LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses devraient avoisiner la somme de 8 180 000 € contre 7 819 243 € en 2013.

2 – L'INVESTISSEMENT

Le budget en cours de préparation devrait s'élever à 2 900 000 €

Les principaux programmes sont les suivants

■ Sport (terrain synthétique et pas de tir à l'arc)	850 000 €
■ Réfection Mille Club	400 000 €
■ Travaux de voirie	367 000 €
■ Acquisition immobilière et aménagement des locaux	410 000 €
■ Aménagement accessibilité mairie	50 000 €
Acquisitions et travaux dans les écoles	189 000 €

Le financement sera assuré par : l'autofinancement, des subventions sur différents programmes, le FCTVA, la taxe d'aménagement (ex TLE) et le recours à l'emprunt.

3 – LA FISCALITE

• Evolution des produits fiscaux

Il est à noter une stabilité des taux depuis 2009, avec cependant une progression du produit des contributions directes, qui s'explique par l'arrivée de nouveaux ménages dans le quartier Pré Thomas et la hausse des bases votée chaque année dans la loi de finances.

M. DELATTE remercie Mme LIEVREMONT pour sa présentation et ouvre le débat avec les élus.

M. ARDOUIN fait remarquer que ce débat d'orientations budgétaires doit être obligatoirement présenté à ce conseil municipal, mais que ce seront les nouveaux élus qui le mettront en œuvre. Ensuite, il fait part de ses observations sur les grandes lignes du budget proposé :

- il indique que les taux de fiscalité ont progressé en 2009 de 3% et de 2 % en 2008 : la fiscalité a bien augmenté en cours de mandat.

- il est regrettable de voir le taux de TVA augmenter en 2014.

Mme GOBY fait part ensuite de ses observations : la somme de 50 000 € prévue pour améliorer l'accessibilité de l'hôtel de ville aurait pu être fixée et lissée sur plusieurs années, dans la mesure où cette obligation résulte d'une loi votée en 2005.

Quant à la loi sur les rythmes scolaires, Mme Goby précise qu'elle prévoit bien d'autres points importants, notamment la création d'un institut de formation des maîtres, et qui ne sont pas à négliger.

Puis M. DODET prend la parole en donnant son approbation sur les orientations budgétaires. Il précise que deux conclusions positives ressortent de ce DOB, à savoir :

La première que la commune a dégagé d'importants excédents qui permettent d'envisager la création d'un nouveau pas de tir pour le tir à l'arc, d'un terrain synthétique, mais aussi la rénovation du Mille Club qui deviendra la salle des arts, de nouveaux équipements scolaires, des travaux de voirie importants intégrant également le handicap.

La deuxième qui revêt deux aspects négatifs, à savoir que l'Etat impose des projets sans les financer et qu'il diminue sa dotation à hauteur de 7.5 % du budget 2013. Cette instabilité ne rend pas facile la projection pour les

années à venir. Par contre, M. Dodet souligne le partenariat fructueux avec le Grand Dijon, notamment pour le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage et la rénovation du terrain de sport stabilisé.

M. DELATTE réagit à ces différents propos comme suit :

- le budget est toujours voté en début d'année pour permettre aux services d'engager les investissements le plus rapidement possible. La municipalité a pris des engagements importants pour répondre aux besoins des concitoyens.

- **accessibilité** : il est vrai que les travaux auraient pu être engagés plus tôt, mais chaque année la commune a pris en compte ce souci du handicap tant au niveau de la voirie que des bâtiments. Un fauteuil devait être acheté pour rendre l'accès possible à la salle des mariages aux personnes souffrant d'un handicap physique, mais l'homologation n'a pas été validée par la Préfecture.

- **rythmes scolaires** : il sera nécessaire de débattre de cette question lors d'un prochain conseil municipal : ce projet est compliqué à mettre en œuvre, car il nécessite l'intervention de plusieurs acteurs différents sur le temps péri éducatif. Actuellement, ce dossier progresse et le partenariat avec les parents d'élèves et l'éducation nationale est positif. M. le Maire indique avoir reçu une pétition de la part de familles de Saint-Apollinaire, demandant le report de cette réforme. Cette pétition sera tout d'abord étudiée au sein de la commission jeunesse et vie scolaire. La réforme est certes plus globale que la mise en place de nouveaux rythmes scolaires mais c'est bien ce point que les communes doivent gérer.

Le conseil municipal PREND ACTE de ce débat d'orientations budgétaires.

4°) Fixation de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) eau et assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (20 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, 0 CONTRE) de fixer cette nouvelle redevance aux plafonds prévus à l'article R 2333-121 du CGCT comme suit :

- 30 € par km de réseau, hors les branchements,
- 2 € par m2 d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement. (Montants fixés au 01/01/2010, évoluant au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index « ingénierie »), au 1^{er} janvier 2014 pour la part eau et au 1^{er} janvier 2016 pour la part assainissement.

5°) Fixation des tarifs relatifs à la location des salles municipales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE (à l'unanimité) les nouveaux tarifs des locations de salles municipales, pour tenir compte de l'augmentation du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014, sans augmenter le prix payé par les usagers (cf annexe).

6°) Renouvellement de la convention pour la capture et l'accueil des animaux errants sur la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (à l'unanimité) M. le Maire pour signer une nouvelle convention avec la SPA des Cailloux pour la capture et l'accueil des animaux errants ainsi que la possibilité pour la commune de recouvrer les montants payés auprès des propriétaires.

7°) Compte-rendu d'activité de concession EDF pour l'année 2012, établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon

Le conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu d'activité de concession EDF pour l'année 2012 établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon.

- SOLIDARITES, FAMILLE

8°) Fixation des tarifs des structures de la petite enfance à compter du 1^{er} janvier 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE (unanimité) les nouveaux tarifs pour les services de la crèche et de la halte-garderie, conformément aux directives de la caisse nationale d'allocations familiales.

9°) Renouveaulement du contrat enfance-jeunesse avec la CAF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer un nouveau contrat d'objectifs et de co-financement avec la CAF, contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes pour la période 2014-2017.

10°) Renouveaulement de la convention de partenariat autour du Relais Intercommunal Assistantes Maternelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer une nouvelle convention de partenariat avec la ville de Varois et Chaignot et la communauté du Val de Norge, permettant notamment d'étendre le service du relais assistants(es) maternels (les) à d'autres communes pour 2014-2017.

- TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME

11°) Cession de terrains à Bois Guillaume

Le conseil municipal DECIDE, 20 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT) de céder à la société immobilière RESIDECO les parcelles ZD 290, 293, 294, 295, 296, 299 et 300 au prix de 5.98 € TTC (taux de TVA 19.6% à la date de la délibération), sachant que le prix de vente sera assujéti à la TVA sur marge et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à bonne exécution de ce dossier.

12°) Désaffectation et déclassement de l'emprise de l'actuel accueil de loisirs des Lilas – rue de Mirande

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE (unanimité) la désaffectation et le déclassement du domaine public communal des parcelles AN 124-131-132-133-134 d'une superficie totale de 5 852 m² et de procéder à leur classement dans le domaine privé de la commune de Saint-Apollinaire.

13°) Cession de l'emprise de l'actuel accueil de loisirs des Lilas – rue de Mirande

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (20 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, 0 CONTRE) M. le Maire pour signer la promesse de vente et l'acte de cession à venir ainsi que tous documents liés à ce dossier avec la société dénommée SCI EST (société PROMOGIM).

14°) Lancement d'une enquête publique en vue de la cession de parcelles situés dans l'écoparc Dijon-Bourgogne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement des chemins ruraux du Bois de Pierre et de la pièce au Poirier, représentant une superficie totale d'environ 9 567 m² et de mandater M. le Maire pour lancer par la suite une enquête publique sur ce projet et l'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'accomplissement de ces procédures.

15°) Bilan financier 2013 de la ZAC Pré Thomas

Conformément à l'article 13 de la concession d'aménagement de la ZAC Pré Thomas signée en février 2007, **le conseil municipal PREND ACTE** du bilan présenté par Nexity Foncier Conseil pour l'année 2012 (cf pièce jointe).

16°) Rapport annuel sur l'accessibilité

Le conseil municipal PREND acte du rapport annuel 2012 relatif à l'accessibilité sur la commune (cf pièce jointe).

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

17°) Renouveau des conventions avec ALIBI pour les matchs d'improvisation amateurs et avec LISA 21 pour les matchs d'improvisation professionnels

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer avec l'association ALIBI et LISA 21 les conventions relatives à la représentation des matchs d'improvisation amateurs et professionnels pour 2014.

- **SPORT**

18°) Renouveau de la convention d'utilisation des installations du CREPS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer une convention d'utilisation des installations du CREPS par la section football de l'ASC pour l'année 2014, pour un montant de 4 600€.

19°) Renouveau en 2014 de la convention d'utilisation à titre gratuit de l'Espace Tabourot des Accords par l'association Les Téméraires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour signer une convention avec l'association les Téméraires pour l'utilisation à titre gratuit de l'Espace Tabourot des Accords pour l'année 2014.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

20°) Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de l'organisation des Médiévales 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité) M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la 16^{ème} édition des Médiévales le 18 Mai 2014.

- **PERSONNEL**

21°) Modification du tableau des emplois des agents non titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de créer un emploi non permanent, à compter du 25 novembre 2013 en vue du recrutement d'un agent contractuel, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, et ce pendant tout le temps nécessaire de la mise à jour de la base de données « fournisseurs » au service des finances.

Par ailleurs, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** pour 2014 de créer 9 postes saisonniers au centre technique, au minimum 10 postes et au maximum 15 à l'ALSH durant les petites vacances scolaires pour encadrer les enfants et 2 postes d'adjoint à la direction en cas de nécessité de service, au minimum 30 postes et au maximum 40 à l'ALSH durant les vacances d'été pour encadrer les enfants, 2 postes d'adjoint à la direction et 1 poste au pôle des affaires générales, afin de remplacer le personnel titulaire en congés annuels.

22°) Modification du tableau des emplois et du régime indemnitaire correspondant des agents titulaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de créer un poste d'adjoint d'administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17H30) et le régime indemnitaire correspondant au service de la police

municipale.

Par ailleurs, suite à l'avis du CTP en date du 02 décembre dernier, et compte tenu du changement de situation administrative de certains agents intervenu au cours de l'année, il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois correspondant.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

23°) Travaux en régie effectués par les services municipaux

Le conseil municipal PREND acte des travaux réalisés en régie pour la rénovation des locaux de la police municipale pour un montant total de 14 971.56 euros.

Question de Monsieur Philippe ARDOUIN

M. Ardouin souhaite connaître la situation de la commune au regard de l'accès à internet :

- le calendrier de déploiement de la fibre optique au sein de la commune est-il connu?

- Un NRA a-t-il été installé sur la commune ?

A cette question, Monsieur le Maire explique que la commune est intervenue à 19 reprises auprès de la société ORANGE ou du Grand Dijon, pour tenter de faire avancer le dossier du haut débit le plus rapidement possible. C'est ORANGE qui est mandatée pour le déploiement du haut débit dans l'agglomération dijonnaise. Les travaux doivent débuter en 2015 pour s'achever en 2019 à Saint-Apollinaire. Dans l'attente, un nouveau NRA a été installé pour améliorer la desserte de quelque 600 foyers épleumiens.

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

1 CONCESSIONS CIMETIERE

Vente ou renouvellement de 22 concessions funéraires, pour la période du 22 juin au 17 décembre 2013

2 SIGNATURES DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

• Fourniture et l'installation de matériel de sonorisation et d'éclairage :

- Lot 1 -Fourniture et installation d'un système conférencier pour la salle du conseil municipal à l'entreprise VIDEO STAR COMMUNICATION, 188 avenue Jean Jaurès 21000 DIJON pour un montant de 5140.55 € HT et 6 148.10 € TTC.

- Lot 2 - Fourniture et installation de matériel de sonorisation et d'éclairage pour la salle de spectacle de l'Espace Tabourot des Accords à l'entreprise AUDIO PRESTA SERVICES, 47 rue des Tamaris 21600 LONGVIC pour un montant 17 975.50 € HT et 21 498.70 € TTC.

• **Travaux de réfection de peinture et sol** au gpe scolaire Paquier Maternelle et réfection de peinture à la crèche, halte-garderie et mairie, à l'entreprise POURCHET, 50 rue Jeannin 21000 DIJON, pour la somme de 21 729.67 ht et 25 988.68 € TTC

• **Acquisition de matériel informatique 2013** à l'entreprise DISTRIMATIC- 15 rue Louis Lumière, 21160 MARSANNAY LA COTE, montant mini 30 000 € HT et maxi 40 000 € HT.

• **Achat du mobilier de bureau 2013** aux entreprises :
marché à bons de commande

- Lot 1 Mobilier scolaire : CAMIF, 69791 ST PRIEST, mini 17 000 € HT maxi 30 000 € HT

- Lot 2 Mobilier bureau : Ergos, 21000 DIJON , mini 1 800 € HT maxi 3 000 € HT

- Lot 3 Mobilier bibliothèque : Ergos, 21000 DIJON, mini 2 000 € HT maxi 3 500 € HT

- Lot 4 Mobilier salle réunion : Ergos, 21000 DIJON, mini 15 000 € HT maxi 22 000 € HT
- Lot 5 Mobilier hébergement : Ergos, 21000 DIJON, mini 800 € HT maxi 1 300 € HT
- Lot 6 Mobilier technique: CAMIF, 69791 ST PRIEST, mini 1 500 € HT maxi 3 000 € HT
- Lot 7 Mobilier salle des fêtes : DECLIC, 33700 MERIGNAC, mini 5 000 € HT maxi 7 000 € HT
- Lot 8 Mobilier mousse : HABA, 91520 EGLY , mini 10 000 € HT maxi 17 000 € HT
- **Assistance et la maîtrise d'ouvrage, études préalables à la réalisation de nouveaux équipements sportifs** à l'entreprise A2C SPORT- 10 impasse des Iris, 69220 CERCIE, tranche ferme et tranches conditionnelles pour la somme de 27 580 € HT.
- **Travaux des terrains sportifs** : lot1 arrosage automatique terrain rugby à l'entreprise SYNERGIE SPORT pour un montant de 23 548 € HT, lot 2 main courante terrain de football à l'entreprise FEVRE VIELLARD pour un montant de 14 448.50 € HT.
- **Service de transport par bus** pour l'année 2013/2014 à la société KEOLIS BOURGOGNE – 17 rue du Bailly – 21074 Dijon Cedex comme suit :
 - **Transport élèves écoles élémentaires au complexe sportif d'octobre 2013 aux vacances de Printemps 2014** : 83 € ttc par vacation
 - **Transport élèves des écoles élémentaires à la piscine olympique du mai 2014 à juin 2014** : 83 € ttc par vacation
 - **Transport élèves écoles maternelles et élèves CP de l'école Val Sully au restaurant scolaire Val Sully** : 75 € TTC par vacation
 - **Transport enfants de l'accueil de loisirs des Lilas les mercredis et vacances scolaires** :
 Aller/ retour 9 h 00 – 12 h 00 ou 14 h 00- 17 h 30 de St Apollinaire à Dijon ou agglomération : 102 € ttc pour forfait 50 kms
 - 9 h à 12 h : 102 € TTC pour forfait 50 kms
 - 14 h à 17 h 30 : 102 € TTC pour forfait 50 kms
 - 9 h à 17 h 30 : 320 € TTC pour forfait 50 kms
 - Km supplémentaire au-delà de 50 kms : 0.79 € TTC
 - 7 h 30 à 20 h : 475 € TTC pour forfait 150 kms
 - Km supplémentaire au-delà de 150 kms : 0.79 € TTC
 - **Transport personnes âgées de la commune** :
 - Départ 6 h et retour 23 h maximum : 1 220 € TTC pour forfait 300 kms
 - Km supplémentaire au-delà de 300 kms : 0.79 € TTC
 - Départ 8 h et retour 20 h maximum : 505 € TTC pour forfait 50 kms
 - Km supplémentaire au-delà de 50 kms : 0.79 € TTC
 - Départ 13 h 30 et retour 19 h : 320 € TTC pour forfait 50 kms
 - Km supplémentaire au-delà de 50 kms : 0.79 € TTC
 - Départ 11 h 00-12 h 00 puis 17 h 30- 18 h 30 dans St Apollinaire : 134 € TTC
 - Départ 13 h 00-14 h 00 puis 17 h 30- 18 h 30 dans St Apollinaire : 134 € TTC
 - Départ 13 h 30 et retour 19 h dans St Apollinaire ou Dijon et agglomération : 320 € TTC
 - Départ 11 h 00 et retour 19 h dans St Apollinaire ou Dijon et agglomération : 370 € TTC
 - **Service sport**
 - Aller/retour de 9 h 00- 12 h 00 ou 14 h 00 – 17 h 00 – jour scolaire dans Saint-Apollinaire : 102 € TTC
- **Programmation culturelle 2013/2014** à la société EUROMUSES-17 rue Amiral Roussin à DIJON, pour la somme de 2 843.60 € HT et 3 000 € TTC par spectacle (minimum 4 spectacles – maximum 6 spectacles)
- **Téléphonie fixe et mobile** :
 - Lot 1 –**Téléphonie fixe** avec COMPLETEL CENTRE-EST de VILLEURBANNE
 Abonnement analogique = 13.50 € HT
 Abonnement numérique = 26.00 € HT
 Prix mensuel SDA = 0.6.00 € HT
 Prix minute locale = 0.0102 € HT
 Prix minute nationale = 0.0102 € HT

Prix minute internationale = 0.0469 € HT
Prix minute vers mobiles = 0.040 € HT
Prix minute vers BOX = 0.0102 € HT
Prix mensuel du décompte = à la seconde dès la 1^{ère} seconde

- Lot 2 – **Téléphonie mobile** avec SFR de MEUDON
 - Prix mensuel abonnement 50 minutes Forait entreprise de 60 mn + 60 mn internes offertes = 76.56 € HT pour 12 lignes
 - Prix mensuel abonnement 100 minutes Forait entreprise de 120 mn + 120 mn internes offertes = 45.76 € HT pour 4 lignes
 - Prix mensuel abonnement 200 minutes Forait entreprise de 200 mn + 2000 mn internes offertes = 67.20 € HT pour 4 lignes
 - Prix mensuel abonnement 600 minutes Forait entreprise de 600 mn + 6000 mn internes offertes = 36.00 € HT pour 1 ligne
 - Prix mensuel de l'abonnement M2M forfait M2M = 11.50 € HT pour 2 lignes
 - Prix mensuel de la convergence fixes/mobiles = 0.028 € HT la minute
 - Prix moyen de la minute en national hors forfait = 0.072 € HT la minute
 - Prix mensuel moyen du Mo pour les transferts de données M2M sur la base annuelle de 500 Mo = 5.75 € HT
 - Prix mensuel de l'envoi de texto = 0.10 € HT
 - Option : prix unitaire des terminaux mobiles type SAMSUNG solid B2100 ou équivalent= 1.00 € HT
- **Travaux de désamiantage et déconstruction** d'un bâtiment et d'un local garage à l'entreprise DESAMANTAL 21000 DIJON pour 13 137.22 € ht et à l'entreprise NONQUE 21110 AISEREY pour 16 762.76 € ht
- **Location de matériel pour les illuminations** années 2013, 2014 et 2015 avec la société CITYLUM – 10410 VILLECHETIF pour 9 025.59 € ht par an
- **Achat de colis de Noël 2013** avec LES FLEURONS D'OMAGNES – 32700 LECTOURE pour environ 280 colis simples, 170 colis couples, et 20 colis simples sans alcool pour 10 003.90 € ht
- **Construction d'une place publique, aménagement d'espaces extérieurs** avec le Groupement ROGER MARTIN / JACQUINOT – 21850 SAINT APOLLINAIRE pour la somme de 175 534.25 € ht
- **Assurances 2014 – 2019**
 - Lot 2 Responsabilité civile et risques annexes avec le groupement PNAS / ETHIAS / PROTEXIA – 75009 PARIS pour une prime annuelle ttc de 5 536.36 € (RC) et 1 022.40 € ttc (protection juridique)
 - Lot 3 Flotte automobile et risques annexes avec la SMACL – 79031 NIORT pour une prime annuelle de 12 495.02 € ttc (flotte) et 888.30 € ttc (marchandises)
 - Lot 4 Risques statutaires du personnel avec le groupement GRAS SAVOYE / AXA pour un taux de 2.30 % (Risques décès, accident travail, longue maladie et longue durée)
 - Lot 5 Protection juridique des agents et des élus avec le groupement SARRE ET MOSELLE / CFDP – 57401 SARREBOURG pour une prime annuelle de 260.40 € ttc
 - Lot 6 Tous risques expositions avec le groupement SARRE ET MOSELLE / HISCOX – 57401 SARREBOURG pour une prime de 200 € pour exposition temporaire, 600.01 € ttc pour expositions permanentes par an et 500 € prime provisionnelle

3 – TARIFS

- **Reconduction des tarifs** fixés par délibération n°2012-53 du 25/06/12, pour 2013-2014, concernant l'ensemble des services municipaux

4 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- **Désaffectation** à l'usage du public l'emprise de l'Accueil de Loisirs des Lilas, rue de Mirande, à compter du 18 décembre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 50